

La troisième « prépa métiers »

La 3^{ème} « prépa métiers » s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Elle bénéficie d'une organisation spécifique des enseignements pour permettre la découverte par les élèves des environnements professionnels et un travail régulier sur l'élaboration du projet professionnel. L'objectif est de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Profil des élèves	<p>La classe de 3^{ème} « prépa métiers » s'adresse à des élèves de fin de quatrième, volontaires et prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation, en particulier dans la voie professionnelle.</p> <p>Elle concerne, le plus souvent, des élèves fragiles qui, en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes et en murissant un projet de formation pourront trouver une dynamique nouvelle.</p>
Admission	<p>Dès le deuxième trimestre de quatrième, un dialogue peut s'instaurer entre l'élève et sa famille d'une part, et l'établissement d'autre part (Professeur Principal, chef d'établissement, Psychologue de l'Éducation Nationale).</p> <p>À l'issue de cet échange, l'élève et ses représentants légaux pourront faire la demande d'une classe de 3^{ème} « prépa métiers » lors des vœux définitifs formulés pour le conseil de classe du troisième trimestre de la classe de 4^{ème}.</p> <p>Ils constitueront ensuite un dossier d'affectation qui sera examiné par une commission départementale (mois de juin). L'établissement et les représentants légaux seront ensuite informés du résultat de la commission. Si la candidature n'est pas retenue, l'élève poursuivra sa scolarité en 3^{ème} générale dans son établissement.</p>
Au programme...	<p>. Des enseignements généraux (25h hebdomadaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français : 5h (dont 1h de consolidation) ; - Mathématiques : 4h30 (dont 1h de consolidation) ; - Langues vivantes 1 et 2 : 5h30 ; - Histoire-géographie-enseignement moral et civique : 3h ; - Enseignements de sciences et technologie : 3h ; - Enseignements artistiques : 1h ; - EPS : 3h. <p>. Un enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations (5h hebdomadaires)</p> <p>sous la forme de séquences d'observation, stages d'initiation, visites d'entreprises, découverte des établissements d'enseignement professionnel (lycées professionnels ou agricoles, CFA...) et de leur offre de formation.</p> <p><i>Remarque : l'organisation de l'enseignement de découverte professionnelle varie d'un établissement à l'autre. Il est conseillé de se renseigner directement auprès de l'établissement sélectionné.</i></p> <p>. Un stage d'une à quatre semaines en milieu professionnel</p>

<p>Le Diplôme National du Brevet (DNB)</p>	<p>Les élèves de 3^{ème} « prépa métiers » peuvent présenter le DNB dans la série professionnelle ou la série générale.</p> <p>L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles peut permettre aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le DNB.</p> <p>Ils peuvent éventuellement présenter le Certificat de Formation Générale (CFG).</p>
<p>Les poursuites d'études</p>	<p>Après une 3^{ème} « prépa métiers », les élèves ont accès à toutes les voies d'orientation offertes aux élèves de 3^{ème}.</p> <p>Toutefois, ils sont surtout préparés à poursuivre dans la voie professionnelle (pour laquelle ils obtiennent un bonus), le plus souvent en 2nde professionnelle, quelquefois en 1^{ère} année de CAP. Les poursuites d'études dans la voie professionnelle peuvent se faire sous statut scolaire ou en apprentissage. La poursuite en 2nde générale et technologique est très rare.</p> <p>En Seine-et-Marne, l'année dernière, 65,2% des élèves de 3^{ème} « prépa métiers » ont obtenu une décision d'orientation en 2nde professionnelle, 33,5 % en 1^{ère} année de CAP et 1,3 % en 2nde générale et technologique.</p>
<p>Quels établissements proposent une 3^{ème} « prépa métiers » ?</p>	<p>La liste des 3^{èmes} « prépa métiers » se trouve sur le dossier d'affectation.</p> <p>Dans le district de Roissy-en-Brie, il y a deux 3^{èmes} « prépa métiers » : une au lycée Clément Ader de Tournan-en-Brie et une au collège Jean Moulin de Pontault-Combault</p> <p>Les familles sont invitées à se renseigner auprès des établissements pour obtenir des informations précises.</p>
<p>Zoom sur la 3^{ème} « prépa métiers » du collège Jean Moulin – Pontault-Combault</p> <p>Au programme en 2023-24 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 stages en entreprise d'une semaine ; • 4 heures de découverte professionnelle en co-animation : les élèves vont apprendre à se présenter, à rédiger CV et lettres de motivation, à rechercher des stages, à se repérer dans le monde économique et professionnel. Ils vont travailler sur l'orientation : connaissance de soi, découverte des formations et des établissements, notamment lycées professionnels, CFA (Centre de Formation des Apprentis), réalisation de séquences d'observation, mini-stages, visites d'entreprises... • L'évaluation se fait par les compétences ; Les bases sont reprises dans chaque matière. • Seconde langue : espagnol, uniquement. 	
<p>Zoom sur la 3^{ème} « prépa métiers » du lycée Clément Ader – Tournan-en-Brie</p> <p>Au programme en 2023-24 (<i>sous réserve de modifications pour la rentrée prochaine</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 séquence de découverte en milieu professionnel obligatoire d'une semaine et la possibilité de périodes supplémentaires de 2 à 5 jours en fonction du projet de l'élève. • Pendant les heures de découverte professionnelle, les élèves : <ul style="list-style-type: none"> • Vont à la découverte du tissu économique local en visitant la zone industrielle et en se déplaçant à la rencontre des commerces du centre-ville ; • Visitent les entreprises qui leur ouvrent leurs portes ; • Accueillent, dans leur classe, des professionnels qui témoignent de leur métier ; • Effectuent des mini-stages pour découvrir des formations en lien avec leur projet ; • Découvrent les formations professionnelles du lycée Clément Ader (6 bacs pros et 4 CAP) en effectuant des activités dans chaque atelier. 	
<p>Pour aller plus loin...</p>	<p>Décret n° 2019-176 du 7-3-2019 relatif à la classe de troisième dite "prépa-métiers" et arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites "prépa-métiers"</p>